
Objet : Covid-19 – Monenfant.fr – Mise en place d'un service de recueil des besoins de garde d'enfant pour personnels jugés indispensables et les professionnels de santé et diffusion d'information quotidienne à destination des familles

1. Démarche

La branche Famille, à partir du site monenfant.fr, met à la disposition des Préfets un recueil des besoins d'accueil des personnels prioritaires via un questionnaire en ligne sur le site monenfant.fr. Chaque Préfet, en lien avec ses partenaires, notamment les Caf, décident des modalités de traitement des demandes déposées.

Le site propose également des contenus pour informer les parents et les professionnels via des articles au plus proches de l'actualité.

2. Organiser le recueil des besoins de garde des parents « prioritaires »

Mise à disposition d'une bannière le 16 mars dans la page d'accueil du site monenfant.fr afin de mettre en exergue les services et informations relatives au Covid-19. Dans un premier temps, un lien vers le questionnaire à destination des parents « prioritaires » et 2 dossiers d'information. Le questionnaire est hébergé par l'outil d'enquêtes en ligne de la Cnaf, Sphinx.

Bannière



Le lien « cliquez ici » dirige vers une page qui a pour but de présenter la démarche mise en œuvre en direction des parents ayant un enfant de moins de 3 ans, et celle en direction des gestionnaires de crèches et des assistants maternels.

Pour consulter la page : <https://www.monenfant.fr/web/quest/recensement-covid-19>



Texte
pageMe.fr.docx

a. Recueil des besoins des parents prioritaires

Le questionnaire mis à disposition des parents permet de recueillir pour chaque signalement de besoin :

- les informations concernant le demandeur : nom, prénom, catégorie professionnelle, nom du conjoint, prénom du conjoint, catégorie professionnelle du conjoint, adresse de résidence, adresse mail, téléphone fixe et portable, profession, nom et coordonnées de l'employeur (si applicable), nombre d'enfants de moins de 3 ans ;
- les informations concernant les enfants de moins de 3 ans : nom, prénom, date de naissance, jours de garde.

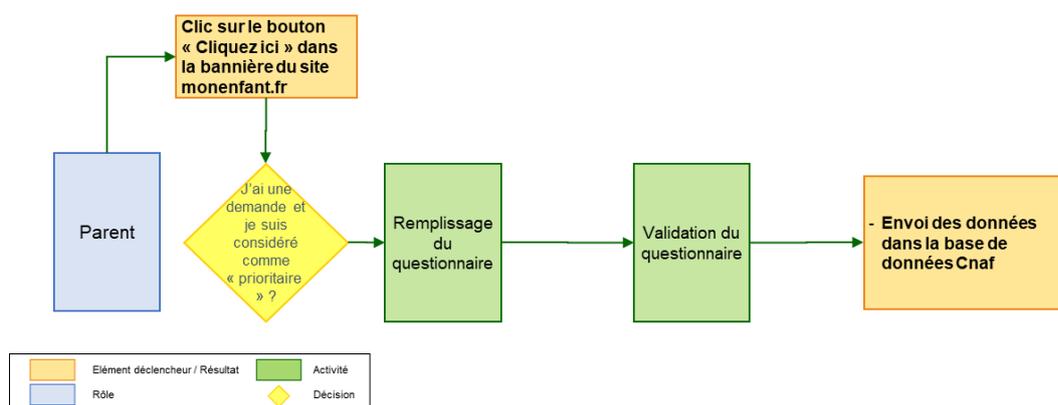
Afin d'éviter les spams, une question de sécurité a été intégrée à la fin du questionnaire.

Pour consulter le contenu du questionnaire (données et textes) :



Covid19_garde.pdf

Parcours du parent sur le site monenfant.fr



b. Transmission des besoins des parents aux préfetures

Les données du questionnaire seront mises à disposition des préfetures (Mayotte et Saint Pierre et Miquelon y compris) selon les modalités suivantes :

- Prérequis côté préfeture pour accéder à la base de données des demandes :
 - o Pour chaque préfeture, la Cnaf dispose d'une adresse email fonctionnelle – *action réalisée*
 - o Chaque Préfeture recevra un mail automatique qui sera adressé par la Cnaf avec les identifiants (3 premières lettres du département + code du département), mot de passe et un lien url pour avoir un accès sécurisé aux données.
- Mise à disposition des données :
 - o Conditionnée au département de chaque préfeture
 - o En temps réel
 - o Via le lien url (https://analyse-enquetes.caf.fr/dsercnaf/Covid19_garde/report_Covid19_garde.htm) avec possibilité d'extraction des fichiers au format excel
 - o Pendant une durée de 2 semaines à minima (possibilité de revoir la durée au niveau national)



Accès sécurisé à la base des demandes, en ligne, après avoir communiqué une adresse mail et reçu en conséquence un mail Cnaf avec identifiant, mot de passe et lien url

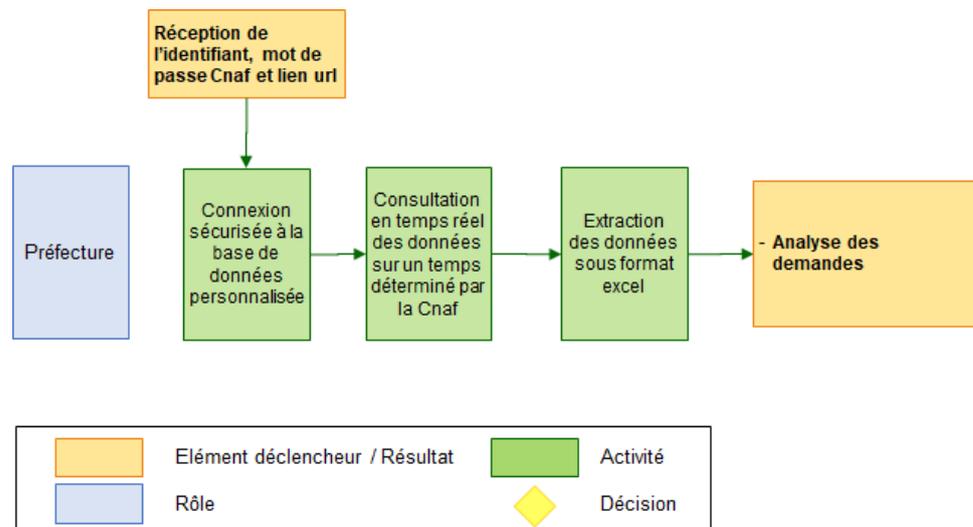


Mise à disposition des demandes uniquement du département de la Préfecture



Consultation des demandes en ligne et en temps réel avec possibilité d'extraction aux formats Excel

Parcours de la préfecture pour la consultation des données



3. Informer les parents et les professionnels

Des dossiers avec des informations en direction des parents et des personnels des crèches et des assistants maternels sont mises à disposition sur le site monenfant.fr :

- Pour les parents : <https://monenfant.fr/web/guest/coronavirus-s%C3%A9lection-de-ressources-%C3%A0-destination-des-parents>
- Pour les professionnels : <https://monenfant.fr/web/guest/le-point-sur-l-accueil-des-enfants-de-moins-de-3-ans>